



La concertation : près de 80 réunions

■ Les communautés de communes et communes

36 réunions ont été organisées au sein de ces collectivités au moment de la définition des enjeux (2008) et/ou de l'Avant-projet de Charte (2009).

■ Les partenaires

Trois groupes de travail transversaux et thématiques sur les 3 vocations de la Charte se sont réunis à 4 reprises pour débattre du contenu de la Charte. **Une centaine** de personnes étaient présentes à chacune de ces **12** rencontres.

Viennent s'y ajouter **8** réunions thématiques (tourisme, agriculture, environnement, forêt...) avec les partenaires du Parc, et **7** Comités de pilotages avec les représentants de l'Etat, des Régions et des Départements.

■ Les Comités Syndicaux

Depuis 2005, la révision de la Charte a été à l'ordre du jour de **14** Comités Syndicaux réunissant l'ensemble des délégués du Parc, en :

>>> 2005

- 19 novembre : lancement de la révision

>>> 2006

- 1er juillet : report de deux ans de la procédure de révision du fait des élections municipales

- 25 novembre : présentation du processus de révision

>>> 2007

- 30 juin : engagement officiel de la procédure

>>> 2008

- 1er décembre : périmètre d'études et calendrier de la révision

- 8 mars : présentation de l'évaluation de la Charte en cours

- 28 juin : demande d'inscription de la Charte au titre de l'Agenda 21

- 6 décembre : présentation de l'Avant-projet de Charte (première discussion)

>>> 2009

- 28 février : présentation de l'Avant-Projet de Charte (deuxième discussion)

- 28 mars : approbation de l'Avant-projet de Charte,

- 1er juillet : présentation des avis intermédiaires de l'Etat en Région, du CNPN, de la Fédération des Parcs

- 3 octobre : validation de l'Avant-projet modifié et mise en œuvre de l'Enquête Publique

- 12 décembre : présentation des statuts du Syndicat mixte

>>> 2010

- 13 février : présentation du rapport de la Commission d'Enquête, approbation des modifications et votes du projet de Charte et du projet de Statuts.

Depuis fin 2008, **7** «Brèves de Charte» dédiées aux élus et aux partenaires ont donné en continu une information sur les différentes étapes de la Charte : la procédure de révision, l'avis de l'Etat, l'Avant-projet, les avis intermédiaires, l'Enquête Publique, les retours de l'Enquête Publique.

■ Les habitants

- l'Enquête Publique a offert la possibilité pour l'ensemble des habitants de donner un avis sur le projet de Charte, dans **24** permanences réparties sur le territoire,

- les huit derniers numéros du Journal du Parc de juin 2006 à décembre 2009 ont été consacrés à la Révision de la Charte et ont ainsi permis une information à l'ensemble des foyers du Parc,

- deux Fêtes de la Charte organisées en novembre 2008 et octobre 2009 ont accueillies près de **750** personnes et ont donné lieu à de nombreux échanges sur le contenu du projet de Charte,

- le site internet «horizon2022.parc-haut-jura.fr» mis en place à l'occasion de la Fête de la Charte 2008 a généré **125 000** pages consultées.

M-10 : c'est le nombre de mois restant avant que le décret interministériel de classement espéré ne soit promulgué !

Editeur : Parc naturel régional du Haut-Jura | Mars 2010 | Directeur de publication : Jean-Gabriel NAST
Rédaction : Parc naturel régional du Haut-Jura | Conception graphique : Marie-Anne Le Métayer | Imprimerie La Biennoise à Morez | Crédits photos : PNRHJ / O. Roydor, L. Gaignerot, G. Benoit à la Guillaume, J.-Y. Vansteelant, A.-S. Vincent, P. Louvrier | N° ISSN : en cours | Tirage : 600 exemplaires | Dépôt légal : 1er trimestre 2010

Parc naturel régional du Haut-Jura | Maison du Parc du Haut-Jura 39310 Lajoux
tél. 03 84 34 12 30 | fax 03 84 41 24 01 | parc@parc-haut-jura.fr | www.parc-haut-jura.fr

Imprimé sur papier recyclé



Parc
naturel
régional
du Haut-Jura

Horizon 2022 !

Brèves de Charte

Lettre d'information aux élus et partenaires

n°6 | mars 2010

Edito

La révision de la Charte du Parc arrive dans sa dernière ligne droite, avec l'approbation du projet de Charte par les collectivités suite à l'Enquête Publique. Le Rapport de la Commission d'Enquête a été rendu mi-janvier. La Commission d'Enquête a choisi de reprendre les thèmes qui méritent, soit une observation, soit une réserve.

Cette brève de Charte n°6 reprend ces avis et met en avant les propositions de textes modifiés soumis à approbation du Comité Syndical sur demande des Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes.

La Charte du Parc est maintenant un projet définitif voté à l'unanimité par le Comité Syndical du 13 février 2010 à Saint-Claude après avoir été soumis à avis et débats des élus, des partenaires et des habitants pendant 3 ans. Cette période de concertation a été longue mais très fructueuse et reconnue par tous, y compris de la Commission d'Enquête. On peut véritablement parler de projet partagé.

Aux communes, communautés de communes, départements de transformer ce projet en territoire d'actions à l'horizon 2022 ! Je compte sur vous !

Le Président du
Parc naturel régional
du Haut-Jura,
Jean-Gabriel NAST

Les communes, les communautés de communes et les départements délibèrent



Les communes et les communautés de communes du périmètre d'étude du Parc ainsi que les départements recevront début mars 2010 la Charte du Parc (Rapport et Plan de Parc) ainsi que les statuts du Syndicat mixte pour délibérer avant début juillet 2010.

■ Les communes

- l'adhésion d'une commune au Parc est libre, volontaire et individuelle mais doit faire l'objet d'une approbation de la Charte sans réserve,

- si une commune refuse d'approuver la Charte et donc d'adhérer au Parc, dans ce cas, même si la structure intercommunale dont la commune est membre a délibéré favorablement, le territoire de cette commune n'est pas inclus dans le Parc pour la durée de la Charte,

- une commune qui ne délibère pas dans les 4 mois, à compter de la réception du dossier, ne sera pas incluse dans le périmètre du Parc.

- aucune adhésion ne sera possible en cours de Charte.

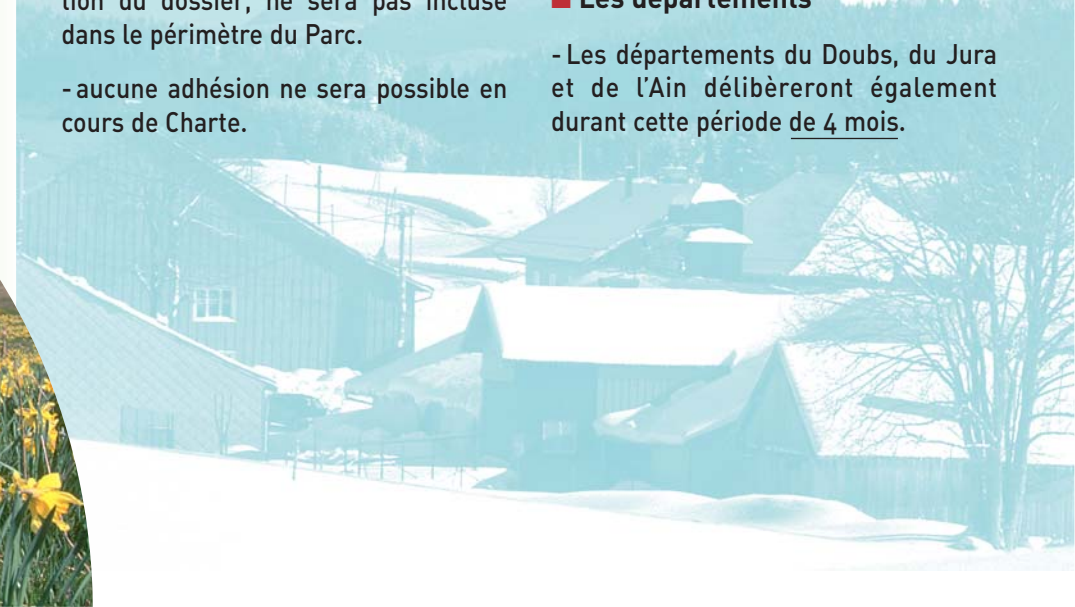
■ Les communautés de communes

- les 14 communautés de communes doivent approuver la Charte par délibération pour que les communes du périmètre d'étude du Parc qui les composent puissent adhérer au Parc,

- les nouvelles communautés de communes peuvent en outre adhérer au Syndicat mixte. Pour un bon fonctionnement du Parc et une bonne représentation des communautés de communes au sein du Parc, il est vivement souhaité qu'elles adhèrent au Syndicat.

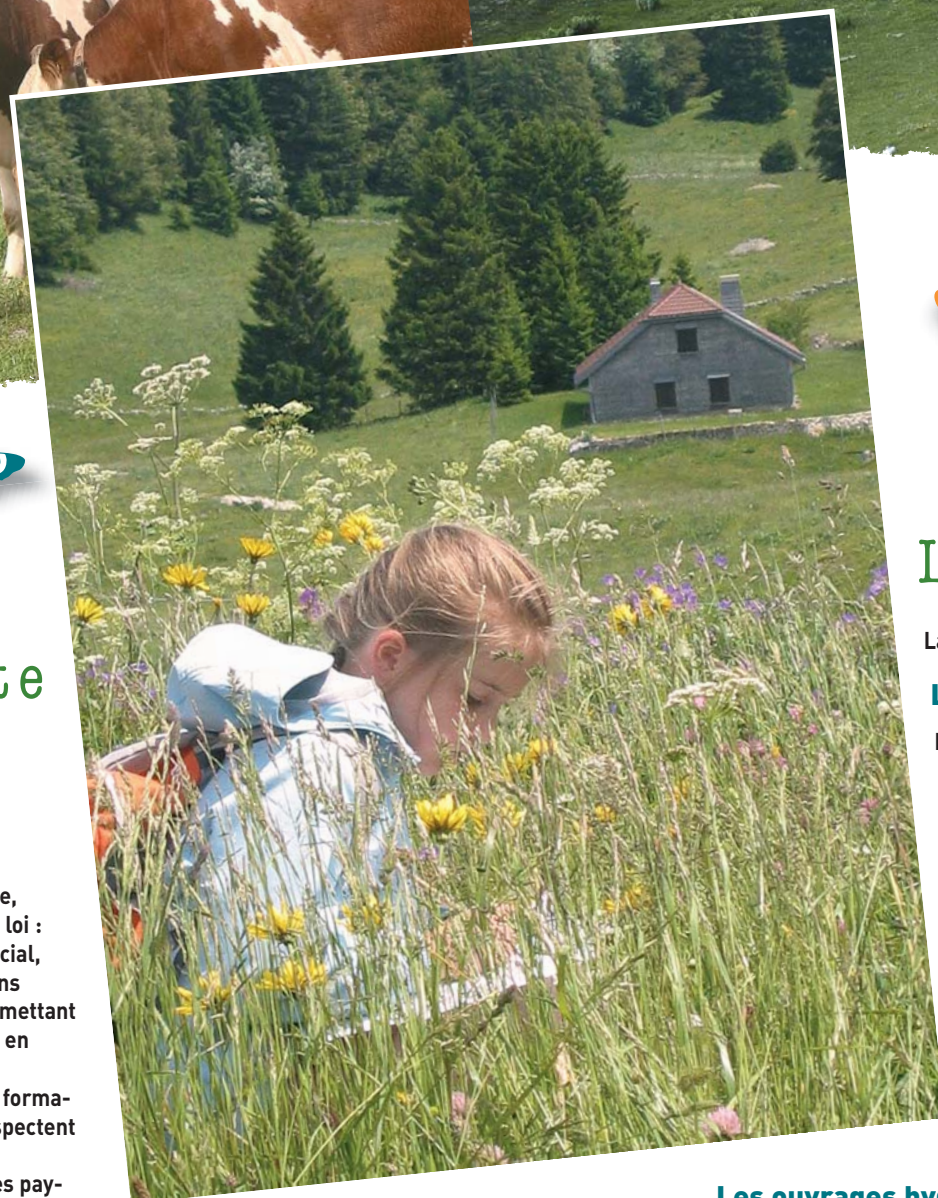
■ Les départements

- Les départements du Doubs, du Jura et de l'Ain délibéreront également durant cette période de 4 mois.



La Commission d'Enquête a rendu son rapport

L'Enquête Publique s'est bien déroulée, dans les conditions permettant l'exercice normal du droit à l'information et à l'expression par le public. 2 réserves ont été formulées et quelques observations. Le Projet de Parc a été amendé en conséquence à la demande des Régions



Les observations

La Commission d'Enquête suggère au Parc des propositions au vu de sa propre analyse du document. Elle propose :

- que pour tout projet de SCOT sur le Parc, le Parc soit associé dès le démarrage de la concertation,
- qu'une mesure permette d'éviter les extensions démesurées des villages dans l'espace,
- de revoir la notion d'interconnexion entre « espace de nature urbaine » et « milieu rural environnant »,
- de préciser les modes de « gestion collective » pour lutter contre les phénomènes de déprise agricole,
- de préciser la notion d'« offre touristique 4 saisons »,
- de favoriser la vente de produits artisanaux locaux,
- d'attribuer le logo du Parc à certains produits.

Dans un second temps, la Commission écarte certaines remarques issues de l'Enquête Publique parce qu'elle ne les partage pas ou parce que la Charte y répond déjà. Elle en retient certaines néanmoins :

Vocation 1 : un territoire construit, vivant et animé ensemble

- intégrer les associations volontaires à la démarche Parc et ses actions (Agenda 21,...)
- travailler en complémentarité avec la Suisse, au travers par exemple de l'Arc jurassien,
- faire découvrir la musique aux enfants dans les écoles,
- trouver des solutions au problème du transport scolaire et des services à la population,
- imaginer un slogan renouvelé tous les 3 ans pour le Parc.

Vocation 2 : un territoire responsable de son environnement

- initier le classement de certaines zones en zones de non-chasse de manière à limiter les impacts de la chasse sur la faune et les milieux sensibles,
- réintroduire la loutre, le castor et le vison,
- proposer une politique de réhabilitation de l'habitat préservant l'image du Haut-Jura,
- prendre en compte les préoccupations de bien-être et de santé des populations,
- définir des zones d'interdiction ou d'autorisation de pratique du jet-ski ou des sports motorisés terrestres.

Vocation 3 : un territoire qui donne de la valeur à son économie

- s'intéresser davantage à la filière viande allaitante,
- faciliter le remembrement forestier,
- renforcer les liens entre recherche et monde économique local.

> Proposition de modification des Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, après discussion en Comité de pilotage Charte :

- prise en compte des propositions sur les SCOT, les outils de gestion collective pour lutter contre la déprise agricole, le tourisme 4 saisons, la filière viande.



Les réserves

La Commission d'Enquête en émet deux :

Les Organismes Génétiquement Modifiés

Il est écrit dans la Charte que « le territoire du Parc n'a pas vocation à accueillir, encore moins à produire des cultures ou des produits à base d'OGM ». Selon la Commission d'Enquête, cette orientation va à l'encontre du texte législatif (loi 2008 - 595 du 25 juin 2008) qui prévoit « l'accord unanime des exploitants agricoles ».

La Commission estime que cette interdiction ne peut donc pas figurer sous cette forme dans la Charte et émet une réserve qui peut être levée en mettant le texte en conformité avec la loi.

> Proposition de modification des Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, après discussion en Comité de pilotage Charte :

« La mise en œuvre de cette orientation se fera dans le respect des lois et des règlements en vigueur ».

Les ouvrages hydroélectriques

Il est écrit dans la Charte : « le développement de la production hydroélectrique exclut toute nouvelle construction de barrage ou de seuil. Il s'envisage toutefois à partir de l'équipement des seuils existants... ».

Selon la Commission d'Enquête, un projet de barrage ou de seuil étant soumis à enquête publique « Loi sur l'eau », il n'a pas à être interdit a priori. La Commission reprend l'argumentaire formulé par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et les Services Industriels de Genève (SIG) qui demandaient la suppression de cette orientation stratégique. La Commission émet donc une réserve sur ce point.

> Propositions de modifications des Régions Franche-Comté et Rhône-Alpes, après discussion en Comité de pilotage Charte :

« Le développement de la production hydroélectrique exclut toute nouvelle construction de barrage ou de seuil sur les rivières du territoire ». La référence au terme rivière exclut le fleuve Rhône.
« Les équipements induits par un barrage ne doivent pas impacter négativement le territoire ».

Une charte conforme à la loi

Selon la Commission d'Enquête, le projet de Charte respecte la loi :

- sur le plan économique et social, le projet présente des ambitions réalistes et intéressantes, permettant de mettre le territoire du Parc en valeur,

- en matière d'éducation et de formation au public, les objectifs respectent le cadre de la loi,

- au plan de la préservation des paysages, la Charte est conforme au Code de l'Environnement,

- la préservation du patrimoine naturel et culturel présente des ambitions réalistes et reste dans un cadre légal,

Les orientations proposées sont bien définies et réparties entre acteurs privés et publics.

La Charte est jugée complète et bien rédigée, quoique très technique.

La Commission émet un avis favorable à l'adoption de la Charte du Parc mais assorti de deux réserves concernant les barrages et seuils ainsi que les OGM (voir ci-contre). Ces réserves doivent être levées pour que l'avis soit réputé définitivement favorable.

Retrouvez l'intégralité du Projet de Charte sur le site internet dédié :

<http://horizon2022.parc-haut-jura.fr>

